



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2019-079

PUBLIÉ LE 18 MARS 2019

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-03-13-004 - 2019-DSTRAT-0008 Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (1 page)

Page 3

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-03-13-004

2019-DSTRAT-0008 Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE LA STRATEGIE

Arrêté portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16,

Vu l'avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 16 octobre 2019;

A R R E T E

Article 1: A obtenu l'agrément, au niveau régional, pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans, l'Association des Stomisés d'Eure-et-Loir.

Article 2: Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 13 mars 2019
La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
signé : Anne BOUYGARD